

Relevé de décisions
Conseil d'Administration
Du C.C.A.S. de Lomme
Du 28 Octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE
Madame Khadidiatou VENIAT
Monsieur Jean-Pierre STAELENS
Monsieur Alain GRILLET

Excusés

Madame Marie-Christine STANIEC WAVRANT
Monsieur Arnaud MARCHAND
Monsieur Jacques SURRENS
Monsieur Arnaud DESLANDES

Assistaient :

Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.
Madame Aurelie AVRIL, Directrice Ville Entreprenante et Solidaire.
Madame Justine DELFORGE, Finances, comptabilité, régies
Madame Véronique STOUPIY-FLAMENT Directrice Générale des Services.

Respect du quorum

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, Président du CCAS.

Approbation à l'unanimité du relevé de décisions du C.A. du 08 juillet 2022.

2022 / 53 : Installation du Conseil d'Administration

Prendre acte des nouveaux représentants du conseil d'administration CCAS.

Remerciements de l'ensemble des administrateurs.

Remerciement et accueil du Président du CCAS pour les 2 nouveaux administrateurs.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 54 : Election du Vice-président du C.C.A.S.

Présentation de la candidate, Claudie LEFEBVRE Vice-Présidente de la part de Monsieur le Président du CCAS.

Aucun autre candidat déclaré.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de voix obtenues par Madame Claudie LEFEBVRE : 5

Le Conseil d'Administration, désigne Madame Claudie LEFEBVRE en qualité de Vice-Présidente du CCAS à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 55 : Election du Vice-Président Délégué du CCAS.

Présentation du candidat, du Vice-Président délégué Alain GRILLET par Monsieur le Président du CCAS.

Aucun autre candidat déclaré.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Alain GRILLET : 5

Le Conseil d'Administration, désigne Monsieur Alain GRILLET en qualité de Vice-Président Délégué du CCAS à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 56 : Délégation de pouvoirs du Comité de la section du Centre d'action sociale de la commune associée de Lomme.

Enumération des délégations de Monsieur le Président du CCAS.

Délégation à Madame LEFEBVRE et Monsieur GRILLET vote à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 57 : Décision modificative n°3 du budget annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente la Décision Modificative n° 3, qui a pour but de régulariser la dotation de l'Agence Régional de la Santé, Un rééquilibrage de 30 000 euros provenant de la subvention du CCAS a été ajouté au budget annexe pour les dépenses des soins infirmiers

Adoptée à l'unanimité

2022 / 58 : Décisions modificative n°3 du budget annexe de l'Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE présente la Décision Modificative n° 3 qui a pour but de régulariser la dotation de l'Agence Régional de la Santé, Un rééquilibrage de 18 000 euros provenant de la subvention du CCAS a été fait vers le budget annexe pour les dépenses de personnel.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 59 : Propositions budgétaires des établissements médico-sociaux.

Madame Claudie LEFEBVRE fait la présentation des propositions budgétaires des établissements médico-sociaux pour 2023 le SSIAD

Concernant les dépenses du groupe 1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante du SSIAD), le service rationalise au maximum, toutefois il est nécessaire de prendre en compte la forte augmentation des coûts de carburant et la forte augmentation depuis la crise sanitaire des fournitures médicales comme les gants, les masques, etc. A noter par ailleurs que le service prend en charge des personnes ayant des pathologies de plus en plus lourdes. Concernant les dépenses du groupe 2, il s'agit des dépenses afférentes au personnel. A noter qu'à compter de 2023, le paiement des actes IDE sera imputé sur le groupe.

Madame Claude Lefebvre présente le budget 2023 de l'Accueil de Jour. Concernant le groupe1 pour les dépenses afférentes à l'exploitation courante, il est prévu une montée en charge du transport et des coûts de carburants. Concernant le groupe 2, les dépenses afférentes au personnel, il est prévu des vacances de psychologue.

Suite à la crise Covid, il est constaté une baisse de patients à l'accueil de jour malgré une structure accueillante.

Proposition de faire une publicité de ses services.

Monsieur le Président demande le chiffre de fréquentation. Madame Claudie LEFEBVRE estime à une dizaine de personnes par jour. Le tarif est de 45 euros par jour.

Monsieur STAELENS demande si cela est juste pour les lommois, Madame Claudie LEFEBVRE explique que cette structure est pour toutes les villes.

Monsieur le Président demande une date pour visiter l'accueil de jour avec les administrateurs. Claudie s'en charge auprès de la directrice.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 60 : Modification du Budget Prévisionnel - Financement Action PLIE.

Madame Claudie LEFEBVRE explique que cette délibération est passée en Juin mais une modification doit être faite suite à un ajustement FSE.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 61 : Désignation d'un représentant siégeant pour le CCAS de LOMME à l'Union Départementale des CCAS et CIAS du Nord, (UDCCAS 59).

Monsieur le Président désigne un représentant au sein du CCAS - Madame Claudie LEFEBVRE et Monsieur Alain GRILLET.

Départementale des CCAS et CIAS du Nord, (UDCCAS 59).

Adoptée à l'unanimité

2022 / 62 : Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS de LOMME au « comité des 100 » de l'UNCCAS.

Monsieur le Président désigne un représentant au sein du CCAS - Madame Claudie LEFEBVRE et Monsieur Alain GRILLET au « comité des 100 » de l'UNCCAS.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 63 : Participation financière aux activités seniors 2023.

Madame Claudie LEFEBVRE fait la présentation des activités et des tarifs, pas d'augmentation sur les tarifs, au moins 150 personnes aux goûters.

Monsieur STAELENS souhaite savoir pourquoi les informations juridiques sont payantes, Madame Claudie LEFEBVRE explique que beaucoup de personnes ne viennent pas au rendez-vous. Un euro « symbolique » est demandé comme un engagement.

Voyage au mois de Juin en Bretagne 50 personnes prochaine délibération pour ce voyage. Remarque de Monsieur Alain Grillet sur les voyages, pourquoi les chambres individuelles ne sont-elles pas proposées ?

Cette demande est bien prise en compte, afin de privilégier toutes les personnes voulant participer aux voyages, le coût est moins important pour des chambres double cela crée des liens, les demandes des familles qui n'ont jamais participées aux voyages sont traitées en priorités.

Distribution des colis de Noël en préparation, Ces colis ont été constituées de produits locaux en priorité et agencés par l'ESAT. Il y a eu davantage de commandes que l'année dernière. En cas de colis en trop, ils seront donnés à l'épicerie solidaire Chez Serge.

Monsieur le Président demande un bilan quantitatif sur la fréquentation sur la maison des seniors

Adoptée à l'unanimité

2022 / 64 : Télétravail choisi – Pérennisation et poursuite de la démarche.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération. Délibération passée au conseil Communal de juin. Bilan qualitatif. Pérennisation du télétravail. Formation obligatoire. Convention signée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Président s'adresse à Monsieur DELALIN pour planifier un rendez-vous afin de se présenter en tant que nouveau Maire de Lomme et Président du CCAS. Rendez-vous fixé le 15 novembre à 15h00.

Remerciement pour l'ensemble des administrateurs.

Monsieur le Président n'a rien reçu à ce jour.

Madame Justine DELFORGE a eu également un retour sur les factures et les soins.

Monsieur le Président prend note de cette information

Monsieur STAELENS va contacter le Directeur de L'EHPAD pour un rendez-vous avec Monsieur le Président.